



le travail

du permanent

Pour
un
travailleur
du
textile,
100 % =
125 %
p. 2

le travail du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St Denis, Montréal.

**LE NIVEAU DE VIE LE PLUS ELEVE DU MONDE
CE N'EST PAS POUR LE TRAVAILLEUR DU TEXTILE**

La machine et les techniques ne sont pas au service de l'homme. C'est l'homme qui est l'esclave de la machine. A la Dominion Textile où les employés sont obligés régulièrement de faire la grève pour gagner quelques

sous de plus qui leur permettront d'atténuer un peu leur pauvreté, une nouvelle grève qui implique 6000 tisserands est en cours depuis plusieurs semaines. Voici contre quel genre de situation ces travailleurs luttent présentement.

Les salaires moyens dans l'industrie canadienne et à la Dominion Textile:

1- Salaires payés à l'heure seulement

Le salaire de base à la Dominion Textile Ltd varie de \$1.29 à \$1.59½ .

	Industrie manufacturière canadienne	Dominion Textile Ltd	Différence
Salaire horaire:	\$2.17 (1)	\$1.79 (2)	\$0.38
Salaire hebdomadaire:	\$86.70	\$71.60	\$15.10

2- Tous les salariés (à l'heure et à la semaine) (3)

	\$94.74	\$71.60	\$23.14
--	---------	---------	---------

(1) Bureau fédéral de la statistique - Man-Hours & Hourly earnings - Nov. 1965
publié en février 1966

(2) Salaire horaire comprenant les heures supplémentaires, le boni, avant l'impôt et les déductions). Nous acceptons ici le chiffre émis par la compagnie.

(3) Advance Statement on Employment and weekly earnings - December 1965

Pour un travailleur du textile, 100% = 125%

Pour un travailleur du textile, qu'est-ce que ça veut dire 100% ?

Lorsque l'on réfère à la vitesse à laquelle les travailleurs du textile travaillent nous le faisons en pourcentage. Nous disons donc ils travaillent à 100%, 110%, 120% ou 125%.

100% est reconnu comme l'allure normale qu'un homme moyen travaillant sans stimulant pourra maintenir sans fatigue exagérée.

Voici plus précisément ce que ça veut dire. Un homme travaillant à une allure normale de 100% fournira dans une heure 60 minutes de

travail. S'il travaille à:

105%	il fournira 63 minutes en 60 minutes;
110%	" 66 " " ;
115%	" 69 " " ;
120%	" 72 " " ;
125%	" 75 " " ;

Dans une journée de 8 heures de travail, un homme travaillant à une allure de 100% fournira 8 heures de travail. S'il travaille à:

105%	il fournira 8.4 heures en 8 heures;
110%	" 8.8 " " ;
115%	" 9.2 " " ;
120%	" 9.6 " " ;
125%	" 10.0 " " ;

Des contremaîtres ont déclaré au cours d'arbitrages qu'un travailleur qui n'atteint que...100% de production et n'atteint pas 125% risque d'être congédié ou déplacé.

Le travailleur du textile, s'il veut atteindre la moyenne des gains horaires tel qu'établie par la compagnie à \$1.79 l'heure, devra fournir 10 heures de travail dans 8 heures.

Pour maintenir ce gain, le travailleur du textile devra garder cette allure dans des conditions de travail plus ou moins bonnes telles que : le bruit, la chaleur, l'humidité et la poussière.

En travaillant de façon anormale, le tisserand recevra un meilleur salaire...

Le tisserand pour avoir droit au salaire de base de l'occupation opère un certain nombre de métiers. Le taux de base pour cette occupation est de \$1.46 de l'heure. Si le tisserand travaille 40 heures dans une semaine, il recevra \$58.40.

Mais pour maintenir ce gain, la compagnie

exigera de lui un rendement de 100%.

100% pour un style donné représente 93 métiers à surveiller pour les garder en opération.

Si le travailleur veut augmenter son salaire il devra accepter une plus grosse charge de travail. En acceptant plus de métiers, il lui faut travailler plus vite.

Pour lui permettre de réaliser un gain supérieur de 25% il aura à surveiller un plus grand nombre de machines soit 117 métiers. Ne pouvant faire autrement, le travailleur va accélérer son rythme de travail et le maintenir pour réaliser un gain de 25% plus élevé, soit \$73.00 par semaine de 40 heures.

Jour après jour cette allure devra être maintenue sinon ses gains seront diminués d'autant.

Pour une allure qui est reconnue comme normale il reçoit \$58.40 par semaine.

Pour travailler de façon anormale, il recevra \$73.00 par semaine.

C'EST UN PRINCIPE D'UNITE QUE LES FONCTIONNAIRES-PROFESSIONNELS DEFENDENT EN FAISANT LA GREVE

Les 1600 professionnels du gouvernement ont débrayé lundi matin le 9 mai. Ils avaient tenté, une dernière fois, la semaine dernière, d'éviter une telle grève qui paralyse plusieurs services et départements importants du gouvernement québécois, en acceptant de différer leur grève pour négocier avec les représentants du gouvernement et le ministre de la Santé, M. Eric Kierans. Cette dernière tentative a avorté: le gouvernement n'a pas voulu reconnaître dans ses offres, le fait que le Conseil syndical des Professionnels du Gouvernement négociait au nom de tous les professionnels quel que soit le syndicat auquel ils appartiennent.

Il est faux de croire, comme l'ont prétendu certaines gens, que les professionnels demandent le même salaire pour tous. Ils demandent la même augmentation pour tous, à partir des échelles déjà existantes.

Leur demande est la suivante: \$1000, de rétroactivité au 1er mai 1965 pour tous les

professionnels quelle que soit leur échelle actuelle de salaire; 15 pour cent d'augmentation de salaire à la signature du contrat (mai 1966); 10 pour cent d'augmentation en mai 1967 et une augmentation statutaire de \$400. Avec ces réajustements de salaires, les professionnels du gouvernement recevraient encore des salaires inférieurs de \$1000 à \$2000 à ceux des ingénieurs à l'emploi de la Ville de Montréal.

Au cours des dernières négociations, la fin de semaine dernière, le gouvernement n'a fait des offres qu'aux ingénieurs et aux ingénieurs-forestiers, refusant ainsi de reconnaître l'unité des syndicats membres du Conseil syndical, le gouvernement tente de les diviser en faisant à chacun des offres différentes. Les professionnels refusent de négocier de cette façon; ils veulent qu'on respecte l'unité qu'ils ont faite.

LES CENTRES D'APPRENTISSAGE DEVRAIENT
RELEVER DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Deux thèses s'opposaient à la CSN : l'une voulant que les Centres d'Apprentissage demeurent sous la juridiction du ministère du Travail, l'autre voulant qu'ils relèvent dorénavant du ministère de l'Éducation.

A l'appui de la première thèse certains soutenaient qu'actuellement la formule est excellente parce que travailleurs et employeurs participent conjointement à l'élaboration des programmes d'études de ces centres et que par ailleurs les gens du ministère de l'Éducation n'ont pas la compétence nécessaire pour organiser des cours aussi spécialisés.

Ceux qui veulent que les Centres d'Apprentissage relèvent plutôt du ministère de l'Éducation disent que dans le système actuel d'éducation qu'on tente d'implanter au Québec tout ce qui concerne l'éducation doit relever de ce ministère.

La CSN, au moment du Bill 60, avait d'ailleurs clai-

rement indiqué qu'elle rejetait les parallèles de juridiction dans un même domaine : il fallait encourager l'intégration du réseau. Promouvoir l'intégration des Centres d'Apprentissage au ministère de l'Éducation relève de la même politique d'ensemble. En conservant les centres d'apprentissage à l'extérieur du ministère de l'Éducation on double avec les instituts de technologie qui donnent en pratique les mêmes cours, et le Québec n'a pas les moyens de doubler de cette façon.

Le Bureau confédéral, réuni à Sherbrooke, les 5 et 6 mai derniers, a étudié tous ces aspects de la question et s'est rallié à la deuxième thèse en insistant cependant sur le fait qu'il faudra négocier avec le ministère de l'Éducation, lorsque l'intégration se fera, les modalités de participation des travailleurs à l'élaboration des programmes de cours des Centres d'apprentissage.

DANS LE RICHELIEU



Un nouveau directeur vient d'être nommé par le dernier Bureau confédéral, réuni à Sherbrooke. Rolland Pepin devient directeur régional du Richelieu, région qui comprend les Conseils centraux de Valleyfield-Beauharnois, St-Jean, St-Hyacinthe et Sorel.

Rolland Pepin, on s'en souvient, a été conseiller technique du Syndicat des Employés du Port de Montréal pendant leur dernière grève l'été dernier. Il est également conseiller technique auprès des employés de la Quebec Iron and Titanium Company, de Sorel qui vient de traverser, avantageusement, un lock-out de la compagnie.